Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER, CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN, MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL
Compétitions et Futsal
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37
Arbitrage & Féminines
Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25
Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.
Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Foot Animation
Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22
LA TECHNIQUE
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27
Kévin HUE - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

District des Yvelines de Football
SAISON 2020 / 2021
La Passion du Football vrai
N° 1665

JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Jeudi 7 janvier 2021

http://dyf78.fff.fr

Direction Départementale De la Cohésion Sociale des YVELINES

Yvelines Le Département

INTERSPORT

L'ESPRIT SPORTIF PARTAGE 78

SOMMAIRE

AGENDA 2

INFORMATIONS DIVERSES

- Contacter le District 2
- La suppression du certificat médical pour les joueurs mineurs 2
- L'adaptation du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2020/2021 3
- Rencontres amicales et Tournois interclubs « Futsal » et « Plein air » 3
- Formations initiale à l'arbitrage 3
- Webinaires consultables et le webinaire FFF du jeudi 7 janvier 2021 3
- E-Foot 4
- Pratique du Football Amateur 5
- Les affiches FFF sur la pratique durant la pandémie 6-7
- Présentation des 2 personnes en Services Civiques 8

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES 9

PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU JEUDI 3 DECEMBRE 2020 9-19

QUOI DE 9 A LA TECHNIQUE 20-21

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Le Président du District,
les membres du Comité de Direction
et le personnel
vous souhaitent une très bonne
Année 2021

AGENDA 2020 / 2021
JANVIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24

A partir de Lundi 11 janvier 2021,
les locaux du District seront ouverts au public, tous les lundis de 9h00 à 17h00

Une permanence téléphonique au 01-80-92-80-20 vous permettra de contacter le District, du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00.

Pour rappel, vous pouvez nous joindre, via la messagerie à **administration@dyf78.fff.fr**

Enfin, nous vous invitons à suivre la vie du football yvelinois, sur le site du DYF, **dyf78.fff.fr**

Et également sur Facebook, **@dyf78**

LA SUPPRESSION DU CERTIFICAT MEDICAL POUR LA LICENCE DES JOUEURS MINEURS

Fin 2019, le projet de Loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 (L.F.S.S.) prévoyait la suppression, pour les mineurs, sauf exceptions, de l'obligation de produire un certificat médical pour obtenir une licence sportive.

Le Parlement avait décidé cette suppression, assortie de l'obligation d'une attestation par les personnes exerçant l'autorité parentale du renseignement conjoint d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, un décret devant préciser les modalités de mise en œuvre de cette disposition.

Il était annoncé que 6 millions de consultations seraient ainsi évitées, ce qui générerait 30 M€ d'économies ….

Pour des raisons de procédure législative, le Conseil Constitutionnel avait, le 19/12/2019, censuré cette mesure, qui n'avait pas sa place dans le projet de L.F.S.S., dès lors que la délivrance d'un tel certificat médical, qui n'est ni un acte de soin, ni un acte de prévention, ne faisait pas l'objet d'une prise en charge par l'assurance maladie.

La L.F.S.S. pour 2020 avait ainsi été promulguée le 24/12/2019 sans que cette mesure y figure, mais il avait alors été indiqué que cette mesure reviendrait sans doute devant le Parlement.

C'est maintenant chose faite, puisque l**a Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020, d'accélération et de simplification de l'action publique** (Asap) **remplace le certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs par un questionnaire équivalant à une attestation parentale.**

L'article 101 de cette loi modifie et complète les articles L. 231-2 à L. 231-3 du Code du sport concernant le certificat médical.

Si la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive restera **obligatoire pour les pratiquants majeurs**, **tel ne sera plus le cas pour les mineurs**. L'obtention ou le renouvellement d'une licence permettant ou non de participer aux compétitions organisées par une Fédération sportive, sera subordonné à l'attestation du **renseignement d'un questionnaire** relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Lorsqu'une réponse à ce questionnaire conduira à un examen médical, la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive redeviendra nécessaire.

Un décret précisera les modalités de mise en œuvre de ces dispositions et donc **leur date d'effet**.

L'ADAPTATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE POUR LA SAISON 2020 / 2021

Habituellement, la date au-delà de laquelle il ne peut plus être délivré de licence d'Arbitre est le 31 janvier, date à laquelle la situation des clubs au regard de leurs obligations en matière de Statut de l'Arbitrage est examinée, pour fixer la liste des clubs en infraction et la publier au plus tard le 28 février.

Le nombre de matches dirigés par les Arbitres est ensuite comptabilisé à la date du 15 juin.

Lors de sa réunion du 25 novembre 2020, le Comité Exécutif de la F.F.F. a, du fait de la crise sanitaire, décidé de :

- **repousser, du 31 janvier au 31 mars 2021, la date d'examen de la situation des clubs,** afin de permettre l'organisation des sessions de formation des Arbitres qui n'ont pu être mises en place pendant le confinement.

- **reculer, du 28 février au 30 avril 2021, la date fixée pour publier la liste des clubs en infraction avec le Statut de l'Arbitrage,**

- **repousser, du 15 au 30 juin 2021, la date à laquelle est comptabilisé le nombre de matchs** effectués par les Arbitres durant la saison.

A noter que la Commission Fédérale des Arbitres a, de son côté, demandé aux Commissions du Statut de l'Arbitrage de **tenir compte de cette situation exceptionnelle** au moment de statuer sur la situation des Arbitres et des conditions leur permettant de couvrir leur club au sens du Statut de l'Arbitrage.

Du fait de la crise sanitaire, le District n'a pu organiser que 2 sessions de formation initiale des Arbitres, mais la Commission de District de l'Arbitrage étudie la manière dont elle pourra **décaler les 2 formations initiales suivantes**, pour pouvoir les réaliser avant le 31 mars 2021.

Il est également envisagé de proposer une **offre de formation initiale au-delà de cette date et notamment durant l'été.**

RENCONTRES AMICALES ET TOUNOIS INTERCLUBS « FUTSAL » ET « PLEIN AIR »

L'organisation de Rencontres amicales et Tournoi interclubs "futsal" et "plein air" ne sont toujours pas autorisés au sein des clubs et ce au minimum jusqu'au 20/01/2021.

La pratique au-delà de cette date n'est à ce jour pas encore définie nous restons dans l'attente de décisions gouvernementales puis fédérales à venir.

Nous vous transmettrons les informations dès que nous en aurons connaissance.

Toutefois, nous rappelons au club désirant organiser ce type de manifestations qu'il doit les déclarer après du District (Commission Statuts et Règlements) qui se prononcera, après l'examen des modalités d'organisation (modalités sanitaires spécifiques...) et des règlements de l'épreuve (nombre de participants, respect des temps de jeu...) sur leur homologation.

Nous recommandons également au club souhaitant organiser ce type de manifestations (lorsqu'elles seront possibles) de prendre en considération la conjoncture pandémique actuelle et donc de mettre tout en œuvre pour préserver la santé des pratiquants, des encadrants et de leurs accompagnateurs.

La prise en compte de la capacité d'accueil des sites retenus pour la pratique et le respect les règles sanitaires fixés par les instances gouvernementales et fédérales sont indispensables à la préservation de la santé de tous.

N'oubliez pas, qu'en fonction de la date de reprise de la pratique interclubs décidée par la FFF, les calendriers de compétitions des différentes catégories seront modifiés et que la pratique durant les vacances scolaires n'est pas à exclure.

FORMATIONS INITIALES A L'ARBITRAGE

Les prochaines dates :

3ème session : les 6-7 & 13 février 2021

4ème session : les 6-7 & 13 mars 2021

Pour tout renseignement, contactez l'IR2F

formations@paris-idf.fff.fr

WEBINAIRES SAISON 2020 / 2021

Septembre 2020
► DYF : Tous les webinaires de début de saison du Foot Animation

17.09.20
► DYF : « Rentrée du football féminin »

10.12.20
► FFF : « Les différentes aides financières pour les clubs de football »

17.12.20
► FFF : « Développer le eFoot dans son club »

18.12.20
► DYF : « Présentation du dispositif P.E.F. »

19.12.20
► DYF : « Présentation des dispositifs labels FFF »

Ils sont tous disponibles sur le site du DYF à la rubrique « clubs » puis « webinaires » , ou en **cliquant ici**

****

A venir le 07.01.21
► FFF : « Comment réussir la préparation physique de son équipe à la reprise de l'entraînement ». Pour vous inscrire, **cliquez ici**

EFOOT

PRATIQUE EN DEVENIR

L'eFoot, nouvelle pratique au sein du District des Yvelines est en plein essor sur notre département.

Après une première compétition (la Draft F.F.F.) qui a été un succès malgré un timing serré (félicitation au vainqueur K-mer78 du S.F.C. BAILLY NOISY), nous souhaitons poursuivre dans cette voie en proposant une nouvelle compétition pour la 2ème partie de saison !

La Ligue des Yvelines, nouvelle compétition eFoot sur FIFA 21 débutera en janvier 2021. Elle opposera les représentants de clubs qui auront été désignés suite aux tournois internes organisés par chaque club participant. L'occasion était parfaite pour proposer à ses licenciés une compétition interne afin de garder les liens en ces temps particuliers. Certains clubs ont d'ailleurs illustrer leurs tournois sur les réseaux sociaux, une belle réussite !

Bravo aux 350 joueurs répartis dans les 23 clubs qui ont participé à ces tournois internes ! Place désormais à la compétition départementale, qui débutera très prochainement. Les clubs inscrits doivent désormais nous confirmer officiellement l'identité de leur représentant.

Si jamais ce projet vous intéresse et que votre club n'est toujours pas inscrit, n'hésitez pas à nous contacter très rapidement afin de savoir si nous pouvons vous incorporer dans la compétition à venir.

COMMUNIQUE FFF

01.12.2020

Les modalités de reprise pour l'ensemble des licenciés **Enfants & Adultes !!**

La pratique du football amateur toujours sous réserve de règles Strictes à respecter

Ce qu'il faut savoir pour reprendre en sécurité

MISE A JOUR AU 2 JANVIER 2021

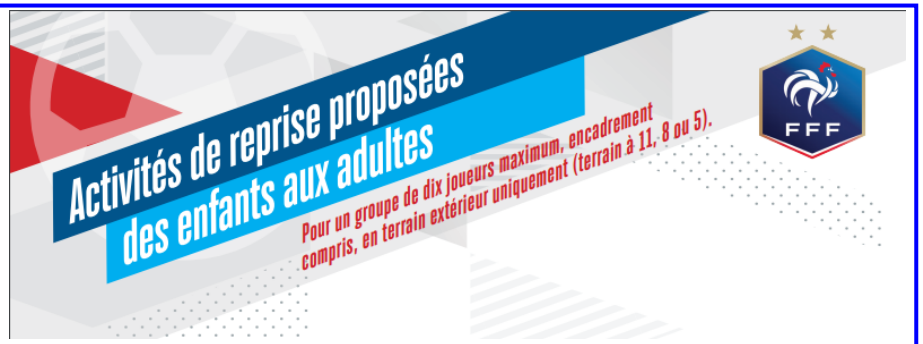

À la suite des récentes annonces gouvernementales, la pratique du football est de nouveau autorisée dans les clubs amateurs. Elle reste néanmoins soumise à un certain nombre d'obligations et de restrictions (distanciation, gestes *"barrière",* mesures sanitaires du gouvernement notamment), qu'il convient de respecter et dont voici l'essentiel.

Football des mineurs en extérieur

La reprise de l'activité est autorisée depuis le samedi 28 novembre 2020, dans le respect des dispositions en vigueur sur les limitations de déplacement :

- pratique dans la limite de trois heures;
- à moins de 20 km du domicile,
- avant le couvre-feu (rendant impossible toute activité entre 21h00 à 6h00)

Elle est conditionnée au respect des protocoles sanitaires en vigueur, qui impliquent notamment :

- la possibilité d'utiliser un ballon,
- l'exclusion des contacts entre les pratiquant(e)s,
- l'interdiction des rencontres interclubs, sous quelque forme que ce soit,
- l'utilisation des vestiaires possible si autorisation municipale d'ouverture des équipement

Pour plus d'informations, **cliquez ici**

Les reprises des compétions et des rencontres interclubs sont envisagées à compter du début du mois de janvier 2021, à la condition que les indicateurs de santé publique évoluent conformément à la trajectoire fixée par l'État.

Football des adultes en extérieur

Les conditions de reprise sont identiques à celles des jeunes *(voir ci-dessus)*. Le retour aux entraînements avec contacts est pour l'instant prévu le 15 décembre 2020, sous réserves de l'évolution de la situation sanitaire et de l'autorisation de l'État.

Football en intérieur et futsal

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, et dans le strict respect des protocoles en vigueur, sont actuellement prévus :

- une reprise de l'activité futsal pour les jeunes possible à partir du 15 décembre 2020, mais limitée à l'organisation d'activités au sein d'un même club
-Une reprise sans restriction des adultes possible à partir du 20 janvier 2021

Même si les conditions de reprise sont complexes et contraignantes, cette possibilité de reprise est une excellente nouvelle pour les clubs, qui peuvent à nouveau fonctionner et jouer leur rôle social auprès des licenciés. Cette première phase de reprise peut en outre être mise à profit, pour les équipes engagées en compétition, pour mettre en place un programme de réathlétisation nécessaire à une reprise sécurisée pour la santé des individus après une période d'inactivité longue.

Cette première phase durera, a minima jusqu'au 15 décembre, date à laquelle les mesures prises pourront être adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Notre objectif est de pouvoir obtenir la possibilité de reprendre des entrainements sous leur forme habituelle à cette date. L'exemplarité des clubs dans l'application des protocoles sanitaires jusqu'à cette date est essentielle pour convaincre l'Etat de la possibilité d'ouvrir une seconde phase de la reprise de la pratique.

FFF
Aménagements pour accéder
aux installations sportives
Un accès pour l'arrivée au stade et un autre pour le départ sont définis et matérialisés pour éviter les croisements sur l'ensemble des installations.
Interdiction d'entrer dans l'enceinte sportive à toutes personnes extérieures (hors éducateurs et joueurs).
Fléchages au sol ou muraux pour tous les espaces de circulation piétonne.
Règles strictes d'accès et d'utilisation des sanitaires.
Condamnation temporaire de l'accès aux vestiaires et aux douches.
Mise à disposition de produits de nettoyage des mains.
Maintien des portes des locaux ouvertes pour limiter la manipulation des poignées et permettre une aération/ventilation régulière des espaces en intérieur.
Nettoyage et désinfection des locaux si possible après chaque passage de groupe.
Respect des règles de distanciation dans les espaces intérieurs et port du masque obligatoire.
Poubelles sans couvercle et espaces de lavage du matériel sportif utilisé à disposition près des terrains.

FFF
Les bons comportements à adopter
pour la reprise dans votre club
Avant la séance / le match
Arrivée au stade
1. Je m'inscris auprès de mon entraîneur.
2. J'évite si possible le covoiturage pour me rendre au stade.
3. Si les vestiaires ne sont pas accessibles, j'arrive en tenue d'entraînement et avec ma gourde remplie.
4. Je porte mon masque dès mon arrivée au stade et jusqu'au terrain (si j'ai plus de 11 ans).
5. Je respecte les espaces au sol afin d'éviter de croiser les autres licenciés.
6. Je salue mes coéquipiers, mon entraîneur et mes dirigeants dans le respect des gestes barrière (pas de poignée de mains, bise ou check).
7. Je me nettoie les mains.
8. Je laisse mon sac en bord de terrain.
9. Je patiente dans les zones d'attente matérialisées à proximité du terrain.
Pendant
la séance / le match
J'ai un ballon, une gourde et une chasuble individuelle.
Je ne crache pas.
Je respecte la distanciation sociale dès que le jeu est arrêté : au moins de 2 m avec l'entraîneur et mes coéquipiers.
Départ du stade
Après la séance / le match
Je remets mon masque à la sortie du terrain.
Je me nettoie les mains.
Je respecte les espaces au sol afin d'éviter de croiser les autres licenciés.
J'évite si possible de repartir en covoiturage.
60° + OU 30° +
Je nettoie ma tenue de sport dès mon retour à la maison :
- lavage à 60°C puis, lorsque c'est possible, séchage au sèche-linge ;
- sinon, lavage à 30°C puis, une fois séchée, la laisser trois jours dans un sac fermé.

Recommandations pour l'organisation de la pratique

Application des gestes barrière et de la distanciation sociale
› Port du masque pour les encadrants pendant la séance (sauf pour s'adresser aux joueurs) ;
› 2 m entre l'intervenant et le groupe.

Désinfection du ballon et du matériel systématique.

Utilisation d'une gourde personnelle.

Matériel pédagogique manipulé seulement par l'éducateur.

Numérotation individuelle du ballon (identification et personnalisation).

Prévoir une personne *« garante du protocole sanitaire »* (GPS) qui veille au respect des principes généraux et à la bonne conduite de la séance.

Créneaux de pratique espacés entre chaque groupe afin de permettre le nettoyage du matériel et de réguler les flux.

Zones d'attente pour les pratiquants matérialisées à proximité du terrain avant la participation à une séance.

Activités de reprise proposées des enfants aux adultes

Pour un groupe de dix joueurs maximum, encadrement compris, en terrain extérieur uniquement (terrain à 11, 8 ou 5).

Activités individuelles sans ballon

Parcours de coordination motrice.

Circuit training éducatif de renforcement musculaire.

Atelier d'Air football (travail des gestes à vide, visualisation).

Activités individuelles au sein d'un groupe, sans ballon et sans collaboration

Jeux pré-sportifs (jeux en miroir, 1-2-3 Soleil, etc.).

Ateliers du Programme éducatif fédéral.

Biathlon technique (quiz et parcours).

Enchaînements de mouvements rythmés par la musique et inspirés du football.

Activités individuelles avec un ballon personnalisé *(Mon ballon)* ou activités avec passage du ballon possible entre deux joueurs

Exercices techniques (parcours, jonglerie).

Ateliers de passes (avec un mur, une planche de rebond ou un autre joueur).

Ateliers de tirs de précision (but, bâche cible).

SERVICES CIVIQUES

Bienvenue à Théo et Quentin qui nous ont rejoint pour la saison 2020/2021 !!
C'est la première fois que le District des Yvelines de Football accueille 2 services civiques.
Découvrons leurs petites interviews de présentation.

Bonjour Quentin, peux-tu te présenter en quelques mots ?

Bonjour, je m'appelle Quentin Hoguet, j'ai 21 ans. Actuellement étudiant en première année de Master au sein de l'école Sports Management School, je suis un grand passionné de football que je pratique depuis 10 ans (durant mes classes juniors j'ai pu jouer dans 2 belles équipes : à l'Entente Sannois St Gratien puis 7 Ans au FC Chambly) j'ai également eu l'opportunité de vivre 15 jours au sein de l'école de la Juventus.
En ce début d'année 2021 je suis impatient d'intégrer l'équipe du District des Yvelines de Football.

Pourquoi avoir choisi le Service Civique ?

J'ai choisi le service civique car, en cette période compliquée pour tout le monde, pouvoir apporter mon aide tout en validant mes heures de professionnalisation dans le milieu que j'affectionne le plus m'a paru être le meilleur choix. D'autant que la mission proposée correspondait parfaitement à ce que je recherchais.

Pourquoi rejoindre le District des Yvelines de Football ?

Le poste proposé par le District 78 est un challenge idéal pour le fan que je suis, l'un de mes objectifs futurs est de travailler dans le monde du football. Forcement quand l'occasion de travailler au sein du District s'est présentée je n'ai pas hésité à postuler.

Quelles vont être tes missions au sein de l'instance ?

Globalement mes missions seront d'aider le District des Yvelines de Football à développer le football loisir et éducatif à travers des nouvelles pratiques et des challenges (comme le Programme Éducatif Fédéral), et à attirer de nouveaux clubs à y participer tout en fidélisant les anciens.

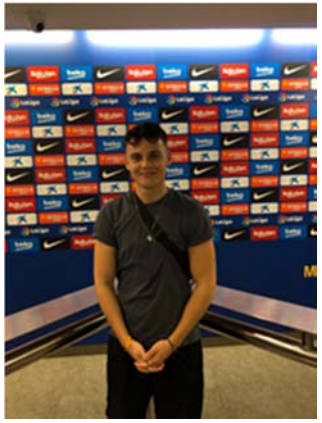

Bonjour Théo, peux-tu te présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Théo ROY, j'ai 21 ans. Je suis en Bachelor 3ème année Marketing Digital & Sport chez Digital Collège à La Défense.

Pourquoi avoir choisi le Service Civique ?

Dans le cadre de mes études, je dois réaliser un Service Civique dans le sport.
Étant passionné de football depuis mon enfance, pouvoir réaliser une mission de Service Civique dans cet univers était une opportunité à ne pas manquer.

Pourquoi rejoindre le District des Yvelines de Football ?

Il s'agit de mon premier pas professionnel dans le monde du football. Rejoindre une organisation comme le District des Yvelines de Football, reconnue pour ses valeurs d'apprentissage, est une superbe expérience pour moi.

Quelles vont être tes missions au sein de l'instance ?

J'ai pour mission principale de développer la pratique du Football Féminin au sein du District des Yvelines de Football :
- organiser des événements,
- mettre en place des activités,
- impliquer tous les acteurs des villes des Yvelines pour promouvoir le Football Féminin dans le département...

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES

(COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.
Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveauté).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles **en cliquant ici.**

COMITÉ DE DIRECTION DU JEUDI 3 DECEMBRE 2020

Présidence : **M. Jean-Pierre MEURILLON**

Présents : Mmes Sandrine SANCHEZ, Valérie TARDIVEL, MM. Jean-François DUPONT, Pierre GUILLEBAUX, Thierry MOURAUX, Laurent HOUIN, Mustapha JINAMI, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Ali SAHALI**,** Dr Pascal MAILLE

Excusés : Mmes Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN, MM. Yves AVOIRTE, Florent BAUDOIN, Jean-Eric INACIO

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur,
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental
M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage.

*****

La séance est ouverte à 18 h 30

*****

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 22/10/2020

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 22/10/2020 a été envoyé, le 31/10, aux membres du Comité de Direction, pour observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 663, du 3/11/2020.

Il est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des évènements suivants :

✓ **Les formations administratives qui étaient prévues en octobre et novembre 2020 :**

Seule s'est déroulée, le 24/10, au siège du District la formation sur le thème : **Le Président de club (1ère partie).**

Les autres formations ont dû être reportées :
. le 7/11 : **Le Trésorier de club**
. le 14/11 : **Responsabilité et assurances sportives**
. le 21/11 : **Le Présid ent de club (2ème partie)**
. le 29/11 : **Accompagner une équipe U 6 à U 13**

Il est prévu que se déroulent, en visioconférence, les modules suivants du **Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants :**

. le mercredi 9/12, de 17 h à 19 h, sur le thème **« Préparer et animer une réunion »**

. le samedi 12/12, de 10 h à 12 h, sur le thème **« Optimiser les ressources financières de son club »**

. le mercredi 16/12, de 17 h à 19 h, sur le thème **« Communiquer à l'aide des réseaux sociaux »**

✓ **Les interventions du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :

. le 26/10, en visio : **Accompagnement collectif** sur le thème : **Le temps et moi**

. les 4 et 18/11, en visio **: Capsule de formation** sur le thème : **Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (D.U.E.R.P.) : Outil de prévention des risques psycho sociaux - Comprendre et renseigner son D.U.E.R.P.**

. le 5/11, en visio : **Réunion d'information** sur le thème : **Les instances dirigeantes (A.G. / C.A. / Bureau) : articulation, rôles et responsabilités**

. le 13/11, en visio : **Réunion d'information** sur le thème : **Organiser son Assemblée Générale dans le respect des mesures sanitaires**

. le 24/11, en visio : **Mixity time** sur le thème **« Favoriser la mixité dans les instances dirigeantes des associations sportives), plus de temps pour la mixité : L'audace**

. le 25/11, en visio : **Capsule de formation** sur **le plan de prévention des risques : Définir une stratégie pour limiter les risques psychosociaux (et augmenter la qualité de vie au travail)**

✓ le 3/11, en visio : **Assemblée Générale Elective du District Parisien**

✓ le 7/11, au siège du District, devaient se dérouler, en présentiel, **les 1/4 de Finale, les 1/2 Finales et la Finale départementale de la Draft 2020, compétition d'eSport sur FIFA 21,** qui a opposé les meilleurs « gamers » des Yvelines, mais en raison du contexte sanitaire, ces tours se sont joués en réseau comme les précédents et la Finale s'est disputée le 21/11, en direct sur le réseau social Twitch, devant une quarantaine de spectateurs.

Félicitations au vainqueur, K-mer78, du S.F.C. BAILLY NOISY, qui a battu StranGerZ_LacaLx, du F.C. VALLEE 78.

Mais la compétition ne s'est pas arrêtée là puisque tous les ¼ Finalistes des Yvelines (8 joueurs) ont représenté le District des Yvelines lors de la phase régionale, qui s'est déroulée comme suit : 1/8èmes de Finale les 25 et 26/11, 1/4 de Finale le 27/11, 1/2 Finales le 28/11, match pour la 3ème place le 29/11 et Finale le 29/11.

La Finale régionale, visible sur Twitch, a été remportée par Nelsinho qui s'est imposé (2-1) aux dépens de K-mer 78. Ce joueur du PLESSIS-ROBINSON est ainsi qualifié pour la phase nationale. Dans le match pour la 3ème place qui opposait 2 Yvelinois, Gwendal l'a emporté (6-0) face à StranGerZ_LacaLx.

Mais il est prévu **une nouvelle compétition, « La Ligue des Yvelines »,** qui débutera début 2021, après que les clubs inscrits aient désigné leur représentant lors d'un tournoi organisé en interne pendant tout le mois de décembre.

L'objectif est de mettre en place une compétition par clubs (format Ligue des Champions), avec des poules, puis des phases finales, sur le 1er semestre 2021.

Le District se positionne en support, pour aider les clubs dans la mise en place de leurs tournois internes. Déjà 24 clubs inscrits à ce jour !

✓ le 16/11, en visio : **Collège des Présidents de Ligues, de Districts et des Autres Acteurs du Football Amateur** (en vue de l'Assemblée Fédérale qui était alors prévue le samedi 12/12)

✓ les 16/11 et 2/12, en visio : **Comité de Direction de la Ligue**

✓ le 2/12, en visio : **Webinaire sur le télétravail,** organisé par la F.F.F.

3 / LA CRISE SANITAIRE ET SES CONSEQUENCES

Il est fait le point de l'évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité de Direction, le 22/10 :

- Le 26/10, une **lettre ouverte intitulée *« SOS : SPORT EN DETRESSE »,*** a été adressée au Président de la République, co-signée par le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) et 95 fédérations sportives.

Les signataires déploraient, entre autres, d'être laissés pour compte et dénoncent « une stigmatisation aussi violente qu'infondée et se disaient « désemparés de constater que le secteur du sport fédéré, fort de son modèle social et économique unique, porteur de valeurs essentielles au tissu social républicain, ne compte visiblement pas dans les priorités d'action de notre pays en temps de crise ».

Ils déploraient « déjà plus d'un quart d'adhésions en moins, au point que de nombreux clubs se demandent aujourd'hui s'ils pourront passer l'année car plus de 80 % d'entre eux, seulement animés par des bénévoles, piliers du sport amateur, restent encore aujourd'hui exclus des dispositifs d'aides prévus au plan de soutien piloté par le Ministère de l'Economie », poursuivent les signataires.

Le C.N.O.S.F. et les fédérations signataires dénonçaient « l'absence de prise en compte des spécificités de leur secteur par un dispositif d'accompagnement approprié : Budgétairement, nous déplorons que les quelques euros promis par-ci nous soient repris par-là, dans des tours de passe-passe indignes et humiliants. »

Il était alors espéré que si l'ensemble des championnats devaient être interrompus les week-ends, les clubs et associations sportives pourraient continuer à accueillir les mineurs dans le cadre des activités périscolaires, c'est-à-dire les activités se pratiquant en dehors de l'école, tout en conservant un lien direct avec elle.

Mais ce ne fut pas le cas puisque, si les associations sportives pouvaient continuer à **accueillir les sportifs mineurs dans le cadre scolaire** malgré le retour du confinement, les championnats étaient suspendus et **le sport hors du cadre scolaire était mis en sommeil durant le confinement.**

- Le 29/10, un décret a, sauf exceptions, **interdit l'utilisation des installations sportives, qu'elles soient couvertes ou de plein air et** la F.F.F. a décidé de **suspendre l'ensemble des compétitions** de Ligues, de Districts, des championnats nationaux du National 3, du National 2, de la D 2 féminine, des Coupes de France masculine et féminine, et des championnats nationaux de jeunes (féminins et masculins) jusqu'au 1er/12.

- Le 31/10, la ministre des Sports a assuré que **la réouverture des associations sportives**, dont les clubs de football, allait être réétudiée, mais les décisions rendues publiques le 12/11 ne sont pas allées en ce sens …

- Au lendemain de la lettre ouverte du 26/10, le C.N.O. S. F. a souhaité réaliser, via les fédérations, **une enquête auprès des clubs fédérés** afin de mesurer l'impact, notamment financier, de la crise du Covid-19. Pour cela, il leur a été demandé de dresser un état des lieux comparatif de leur situation entre fin octobre 2019 et fin octobre 2020.

Avec les retours de 44 414 clubs, cette enquête enregistre un record de participation avec près d'1/3 des clubs fédérés participants.

Le C.N.O.S.F. a fait le point le 13/11 :

L'enquête, effectuée auprès de 72 Fédérations et 44 000 clubs, a mis en lumière des différences notables entre les sports : si 26 % des clubs ayant répondu ne constatent pas une perte significative d'adhérents en 1 an, **74 % d'entre eux déclarent en revanche et en moyenne une perte de 26 % de licenciés en raison de l'épidémie**.

Il apparaissait ainsi une baisse considérable du nombre de licencié(e) s, qui sont **1,6 million de moins !**

Au-delà de la perte de cotisations, 78 % des clubs confirment avoir enregistré une perte économique sur d'autres secteurs, tels que la baisse de ressources liées au partenariat et au mécénat, la réduction voire la suppression totale de revenus de billetterie ainsi que la diminution de subventions.

Sur un échantillon représentatif de 36 000 clubs, on constatait déjà **un déficit de recettes d'un montant de 376 M€, dont 260 M€ de pertes de cotisations et 116 M€ de pertes "autres" (subventions, partenariats, billetterie…), avant la prise en compte d'autres pertes plus spécifiques.**

Ces sommes étaient révélatrices des difficultés prévisibles que vont rencontrer clubs et les Fédérations dans ce contexte de contraintes sanitaires persistantes. Elles montrent aussi toute la nécessité d'un soutien supplémentaire rapide dans le cadre des conventions d'objectifs des Fédérations et des Projets Sportifs Fédéraux gérés par l'Agence Nationale du Sport.

Parallèlement, il est plus qu'essentiel de prévoir d'ores et déjà la mise en place d'un « Pass Sport » qui serait une aide aux familles pour inciter les Français à faire du sport en club dès que cela sera possible.

- Le 18/11, le Gouvernement a mis en place des **dispositifs de soutien économique** pour accompagner l'économie française dans la crise, le sport faisant partie des secteurs les plus impactés.

En complément des aides de droit commun, des dispositifs de sauvegarde sectoriels et un plan de relance ad hoc ont été mis en place pour soutenir les acteurs du sport.

De nouvelles mesures d'aides économiques d'urgence qui représentent plus de 400 M€ d'aides pour le secteur sportif ont notamment été annoncées par le Président de la République le 17/11 lors d'une réunion avec les acteurs du monde du sport

Ces aides sectorielles ainsi que le plan de relance pour le sport ont ensuite été présentés à l'ensemble des acteurs du mouvement sportif lors d'un webinaire qui s'est tenu le 18/11.

Pour le monde sportif amateur, touché par la fermeture des associations sportives et par une forte baisse des adhésions dans les clubs, il a été annoncé la mise en place d'une aide massive à la prise de licence sous la forme d'un **« Pass'Sport » dès 2021**, mesure évaluée à 100 M€.

L'Etat investira 15 M€ supplémentaires en 2021 (en plus des 19 M€ financés pour 2020) sur le Fonds d'urgence positionné à l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.) pour continuer de venir en aide aux toutes petites associations (non employeuses) qui ne bénéficient pas des aides de droit commun.

En complément, une partie des crédits de l'A.N.S. issus de plan de relance sera consacrée à la création d'un Fonds de compensation pour amortir les pertes des Fédérations sportives en termes de licences.

Il a été annoncé que 5 000 postes de services civiques seraient fléchés vers le sport et que des emplois seraient créés dans les C.R.O.S. pour accompagner les petits clubs à se saisir des aides disponibles.

Enfin, le chef de l'Etat souhaitait que **le retour des mineurs dans les clubs puisse être effectif en décembre** selon des protocoles sanitaires à travailler avec le ministère chargé des Sports et les acteurs locaux.

- Le 25/11, à la suite des annonces gouvernementales, la F.F.F. a publié une note annonçant que, p**our le football des mineurs en extérieur,** la reprise d'activité serait autorisée dès le 28/11.

Il était indiqué que cette reprise d'activité serait soumise au respect des dispositions en vigueur sur les limitations de déplacement (pratique dans la limite de 3 h à moins de 20 km du domicile) et serait

conditionnée au respect des protocoles sanitaires en vigueur, ce qui impliquait notamment :
- **la possibilité d'utiliser un ballon**, contrairement à la 1ère phase de déconfinement du mois de mai,
- **l'exclusion des contacts** entre les pratiquants,
- **l'exclusion des rencontres interclubs**, sous quelque forme que ce soit.

L'utilisation des vestiaires demeurait soumise, pour chaque club, à l'autorisation municipale d'ouverture des équipements.

La 2ème phase de déconfinement telle qu'esquissée par l'Etat devait permettre la reprise des compétions et des rencontres interclubs, rendue possible par la fin de la restriction des déplacements.

La F.F.F. envisageait donc une reprise à compter du début du mois de janvier si les indicateurs de santé publique évoluaient conformément à la trajectoire fixée par l'Etat, dans un cadre compatible avec les restrictions qui demeureraient, et notamment le respect du couvre-feu qui continuerait à s'appliquer sur l'ensemble du territoire.

S'agissant de **la reprise des Seniors**, la F.F.F. indiquait travailler étroitement avec les services de l'Etat pour permettre une reprise des entraînements la plus rapide possible, afin de permettre une période de réathlétisation suffisante pour une reprise des compétitions début janvier.

- Mais le 26/11, à la suite des déclarations du Premier Ministre, la F.F.F. a publié le communiqué suivant :

« De nombreuses questions nous sont remontées par le biais de la Hotline sur la date effective de reprise du football pour les mineurs.
***Face aux contradictions apparentes dans les consignes données par l'Etat,** nous vous informons que la F.F.F. a saisi son Ministère de tutelle pour obtenir un arbitrage officiel. Cet arbitrage devrait intervenir demain dans la matinée et vous sera communiqué dans les plus brefs délais.*
Nous vous informons que la F.F.F. souhaite vivement que les instructions données hier à la suite du discours du Président de la République, puissent être maintenues.
*En outre, la F.F. a également saisi le Ministère, concernant **la reprise de l'activité des Seniors** et espère obtenir des clarifications rapides à ce sujet. »*

- Le 27/11, les clubs ont été informés de ce que la F.F.F. avait obtenu **confirmation de la possibilité pour les clubs d'accueillir les mineurs dès le 28/11**, dans les conditions évoquées dans le communiqué du 25/11.

La pratique sans contact était donc autorisée (le guide élaboré par la F.F.F. pour construire les séances correspondant à cette consigne était à nouveau joint).

Le protocole sanitaire encadrant cette reprise devait être transmis à la F.F.F. par le ministère dans la journée pour transmission vers les clubs et il était annoncé que les informations concernant les modalités de reprise d'activité des majeurs étaient en discussion et seraient communiquées dès que les arbitrages ministériels auraient été finalisés.

- Le 28/11, le Ministère chargé des sports a publié, d'une part une **déclinaison des décisions sanitaires pour le sport,** valable du 28/11 au 15/12, et d'autre part le **protocole de reprise d'activités sportives des mineurs.**

- Le 1er/12, un communiqué de la F.F.F. indiquait que **la reprise du football en extérieur** était de nouveau autorisée **pour les mineurs** dans le respect des dispositions en vigueur :

. sur les limitations de déplacement (pratique dans la limite de 3 heures, à moins de 20 km du domicile, avant le couvre-feu (rendant impossible toute activité entre 21 h et 6 h),

. sur le respect des protocoles sanitaires en vigueur, qui impliquent notamment la possibilité d'utiliser un ballon, l'exclusion des contacts entre les pratiquant(e)s, l'interdiction des rencontres interclubs, sous quelque forme que ce soit, l'utilisation des vestiaires étant possible sur autorisation municipale d'ouverture des équipements.

Les reprises des compétitions et des rencontres interclubs sont envisagées à compter du début du mois de janvier 2021, à condition que les indicateurs de santé publique évoluent conformément à la trajectoire fixée par l'État.

Les conditions de reprise des adultes en extérieur sont identiques à celles des jeunes, le retour aux entraînements collectifs étant pour l'instant prévu au 15/12, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Une reprise de l'activité Futsal pour les jeunes sera possible à partir du 15/12, mais limitée à l'organisation d'activités au sein d'un même club, une reprise sans restriction des adultes étant possible à partir du 20/1/2021.

Tous ces documents ont bien sûr été diffusés par le District, pour l'information des clubs Yvelinois.

- ce jour, 3/12, la F.F.F. a indiqué que l'article relatif aux modalités pratiques de reprise du Football en extérieur avait été mis à jour avec la **suppression de la règle des 3 heures, à moins de 20 km du domicile.**

- le 3/12 : **Webinaire sur la reprise du football pour les pratiquants mineurs et majeurs** : **Comment créer toutes les conditions de réussite de la reprise d'activité :** Quels protocoles sanitaires mettre en place ? Comment rassurer les parents ? Comment convaincre les collectivités de rouvrir les installations ? Quel programme de reprise mettre en place pour vos joueuses / joueurs ?

- s'agissant enfin de **la suite de la saison**, des réflexions sont en cours au niveau fédéral où sont envisagées plusieurs hypothèses, qui dépendent elles-mêmes de la date à laquelle il sera possible de reprendre les compétitions.

La question du maintien des Coupes se posera bien sûr, ainsi que la prolongation de la saison jusqu'à la fin du mois de juin.

Une des hypothèses envisagées pourrait être le **recours à l'organisation de playoffs et playdowns** (groupes d'accession et groupes de maintien), ce qui permettrait de faire l'économie de plusieurs dates dans les calendriers, mais il est trop tôt pour savoir aujourd'hui ce qu'il en sera.

A noter par ailleurs que le District a transmis aux clubs un **relevé des sommes dues au District**, mais sans y faire figurer les droits d'engagements en Coupes des Yvelines.

Enfin, les questions relatives aux **actions techniques** (formations, détections, sélections) sont traitées ci-après au point N° 6.

4 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT

Le Comité de Direction **procède, à l'unanimité, aux nominations suivantes** :

➢ ***COMMISSION DE DISCIPLINE :***

Mme Corinne STEKELORUM, Présidente

M. Jean-Claude CORNUAULT, Vice-Président
M. Pascal TISSERAND, Vice-Président

M. Laurent HOUIN (Comité de Direction)
M. François BERC
M. Claude BOULLE
M. Jean-Marc DENIS
M. Paul DRAY
M. Luis GOMES PEDRO
Mme Lydia FERENBACH
M. Bruno LAFITTE
M. Gilles LANDRIOT
M. Bernard PHILBERT
M. Jean-Pierre PLANQUE

M. Philippe PELLAN, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage
M. Lotfi ZARKA, Représentant suppléant de la Commission de District de l'Arbitrage

Pour les dossiers soumis à instruction dans le cadre d'une procédure disciplinaire, le Comité procède, comme prévu par l'article 3.3.2.2. du Règlement Disciplinaire, à la nomination de M. William MARISSAL **comme instructeur** et de M. Alexandre OGEREAU **comme suppléant.**

Enfin, le Comité mandate MM. Pierre GUILLEBAUX et Jean-François DUPONT, à l'effet, comme prévu par l'article 3.4.1.1. du Règlement Disciplinaire, d'**interjeter appel des décisions disciplinaires rendues en première instance.**

➢ ***COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE :***

M. Guy BEAUBIAT, Président

M. Pierre GUILLEBAUX, Vice-Président (Bureau du Comité de Direction)

M. Rémi FEREY, Vice-Président
Mme Josiane JOURDAN (Comité de Direction)
M. Alain ARCIZET
M. Gérard DACHEUX
M. Pierre DE BIANCHI
Mme Cécile ESPINE
Mme Mireille LAFON
M. Jean-Jacques LENAFF
M. Jean-Marc LIBBERECHT
M. Didier MOLLER
Mme Isabelle TECHER
M. Philippe DEBEAUPUIS, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage
M. Ali SAHALI, Représentant de la Commission Technique

Il est rappelé que les membres des organes disciplinaires du District (c'est-à-dire **la Commission de Discipline et la Commission d'Appel Départementale**) sont, conformément à l'article 3.1.2 du Règlement Disciplinaire, nommés par le Comité de Direction du District **pour une période de 4 ans, donc jusqu'au 31/8/2024.**

➢ ***COMMISSION TECHNIQUE :***

M. Guy GALANTI, Président

M. Julien MOULES, Vice-Président
M. Thierry MOURAUX, Secrétaire
M. Hicham BOUACHA
M. Gérard DACHEUX
M. Paulo BAROS FEREIRA
M. Pierre CHATEAURAYNAUD
M. Thierry DUPONT
M. Dominique GOMIS
M. Louis LENAFF
M. Matthieu MERLE
M. Yannick MESNIGE
M. Jean-Denis POITOU

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental
M. Franck BARDET, C.T.D. D.A.P.
M. Nicolas TEXIER, C.T.D. D.A.P.
M. Kevin HUE, Educateur Sportif Départemental
M. Karim CHOUIKA, Educateur Sportif Départemental

M. Ali SAHALI, Educateur élu au Comité de Direction,
Mme Dorette ELANGUE ETEME, Représentante du Bureau du Comité de Direction
M. Félicien GAZON, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

Membres associés :
M. Grégory BENARIB
M. Carlos DE VASCONCELOS
M. Ayache GUERROUACHE
M. Nicolas HIRET
M. Florian LE GALL
M. Arnaud M'BIZI
M. Jérôme TRAN VAN
M. David TURON
M. Julien VERRIEST
M. Thierry MORISSET, Président de l'A.E.F. 78

Les Commissions suivantes sont complétées comme suit, à la suite de l'élection du Comité de Direction lors de l'Assemblée Générale du 17/10/2020 :

➢ ***COMMISSION DU CALENDRIER :***

M. Jean-François DUPONT, Représentant du Bureau du Comité de Direction
M. Rodrigo LOPES ROCHA, Représentant du Comité de Direction

➢ ***COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS :***

M. Jean-Pierre LEDUC, Président
(Représentant du Comité de Direction)

M. Pierre GUILLEBAUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction

➢ ***COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION :***

M. Jean-Eric INACIO, Vice-Président
(Représentant du Comité de Direction)
M. Thierry MOURAUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction

➢ ***COMMISSION PROMOTION, INFORMATION, COMMUNICATION :***

M. Jean-Pierre LEDUC, Représentant du Comité de Direction

➢ ***COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ :***

M. Jean-François DUPONT, Président
(Représentant du Bureau du Comité de Direction)

Mme Dorette ELANGUE, Représentante du Comité de Direction et de la Commission Technique

➢ ***COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE :***

M. Jean VESQUES, Vice-Président
M. Pierre GUILLEBAUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction
M. Jean-Pierre LEDUC, Représentant du Comité de Direction

➢ ***COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE :***

M. Carlos DEVASCONCELOS, Représentant de la Commission Technique

➢ ***COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :***

M. Jean VESQUES
M. Pierre GUILLEBAUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction
M. Jean-Pierre LEDUC, Représentant du Comité de Direction

➢ ***COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL :***

M. Thierry MOURAUX Représentant du Bureau du Comité de Direction
M. Ali SAHALI, Représentant du Comité de Direction

➢ ***COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE :***

M. Jean-Pierre MEURILLON, Représentant du Bureau du Comité de Direction

➢ ***COMMISSION VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF :***

M. Pierre GUILLEBAUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction
MM. Florent BAUDOIN et Rodrigo LOPES ROCHA, Représentants du Comité de Direction

➢ ***COMMISSION DE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE :***

M. Jean-Pierre LEDUC, Président
(Représentant du Comité de Direction)

M. Robert NOËL, Vice-Président
Mme Valérie TARDIVEL, Représentante du Bureau du Comité de DIrection

➢ ***COMMISSION EVENEMENTIEL :***

. Sportif

M. Pierre GUILLEBAUX, Président/Animateur
(Représentant du Bureau du Comité de Direction)
M. Jean-François DUPONT, Représentant du Comité de Direction

. Festif

Mme Sandrine SANCHEZ, Représentante du Bureau du Comité de Direction
M. Pierre GUILLEBAUX, Représentant du Comité de Direction

➢ ***COMMISSION FORMATION :***

M. Jean-François DUPONT, Représentant du Bureau du Comité de Direction
M. Yves AVOIRTE, Représentant du Comité de Direction

➢ ***COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION, MEDIATION, EDUCATION :***

Mme Sandrine SANCHEZ, Représentante du Bureau du Comité de Direction
Mme Josiane JOURDAN et M. Florent BAUDOIN, Représentants du Comité de Direction

➢ ***COMMISSION MEDICALE :***

Mme Valérie TARDIVEL, Représentante du Bureau du Comité de Direction

➢ ***COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE :***

M. Mustapha JINAMI, Arbitre élu au Comité de Direction
M. Jean-François DUPONT, Représentant du Bureau du Comité de Direction

➢ ***COMMISSION DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE :***

Mme Sandrine SANCHEZ, Représentante du Bureau du Comité de Direction

➢ ***COMMISSION DE PROMOTION DU PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL :***

M. Thierry MOURAUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction
M. Ali SAHALI, Représentant du Comité de Direction

Sont ensuite désignés comme suit les représentants du Bureau ou du Comité de Direction :

- En charge des **Bénévoles du District** :

Mme Valérie TARDIVEL, Représentante du Bureau du Comité de Direction
M. Pierre GUILLEBAUX, Représentant du Comité de Direction

- En charge de la **Feuille de Match Informatisée** :

M. Jean-François DUPONT, Représentant du Bureau du Comité de Direction
M. Jean-Pierre LEDUC, Représentant du Comité de Direction

- En charge des **Labels (Label Jeunes, Label des Ecoles Féminines de Football, Label Jeunes Futsal) :**

M. Thierry MOURAUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction
M. Ali SAHALI, Représentant du Comité de Direction
assistés de M. Christophe CONSIGLI

- En charge de **l'Opération Jeunes Licences Plus (O.J.L.P.)**

Mme Sandrine SANCHEZ, Représentante du Bureau du Comité de Direction

- En charge du **sponsoring et du mécénat :**

Mme Valérie TARDIVEL, Représentante du Bureau du Comité de Direction
M. Rodrigo LOPES ROCHA, Représentant du Comité de Direction
M. Brice PARINET,

Pour terminer, il est souligné qu'il conviendra, ultérieurement, de désigner le représentant du Comité de Direction du District **pour siéger au Comité de Direction du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines** (C.D.O.S. 78).

5 / LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS 2020 / 2024

Le Plan d'actions sur lequel la liste « Ensemble pour le Foot Yvelinois » a été élue comporte :

- d'une part, plusieurs principes essentiels qui guideront de façon permanente l'action du Comité de Direction dans sa gestion du District (l'écoute attentive des clubs, la concertation, la lutte contre la violence et les incivilités, une gestion financière rigoureuse, …),

- d'autre part, un certain nombre de projets qui doivent être mis en œuvre et parmi lesquels il y a lieu de choisir ceux qui seront traités au cours de la présente saison.

Après réflexion et concertation avec tous les membres du Comité de Direction, il est proposé de travailler sur les 5 thèmes suivants :

✓ **La création d'un « Agenda de la saison »**

Il est prévu que cet agenda soit accessible **en ligne et mis à jour en temps réel**, avec indication des **dates clefs pour les clubs** (licences Joueurs, Educateurs, Dirigeants et Arbitres, engagements, ententes, obligations, ...) et des **dates clefs du District** (manifestations organisées par le District : Forum, Réunion des Présidents de clubs, Finales Départementales du Festival Foot U 13 et U 13 F, des Coupes des Yvelines Futsal, des Coupes des Yvelines, Journée du Football Féminin, Soirée des Champions, Assemblées Générales, Journée Nationale des Débutants, …).

Il apparaît souhaitable que cet agenda soit assorti de **rappels et d'alertes**, le but étant d'aider les clubs de façon concrète et efficace.

✓ La fusion, à compter de la saison 2021 / 2022, de la Commission d'Appel Départementale et du Comité d'Appel chargé des Affaires courantes en vue de l'**instauration d'une Commission Départementale d'Appel unique**, compétente tant en matière réglementaire qu'en matière disciplinaire

Cela nécessitera une adaptation de l'article 13.7 des statuts du District lors de l'Assemblée Générale de juin prochain.

✓ L'organisation de **formations aux premiers secours** ainsi que **d'actions d'information et de sensibilisation à la prévention et à la prise en charge des blessures** et la possibilité de permettre à celles et à ceux qui le souhaitent, de participer à une **formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (P.S.C.1)**

Une 1ère action est prévue dès le samedi 5/12, de 10 h à 12 h, sous forme de webinaire, sur le thème : **La blessure du footballeur amateur - De la prévention au retour sur le terrain,** avec comme intervenants le Dr Pascal MAILLE, le Dr Bertrand TAMALET et le docteur Sophie MOREAU.

✓ L'examen de **la pertinence des conditions de la couverture, par des Arbitres officiels, des compétitions du District, notamment les compétitions de jeunes**

Une réflexion a été très vite engagée à ce sujet car il est important et des propositions concrètes sont d'ores et déjà prêtes à faire l'objet d'une décision (cf. ci-après, au point N° 7)

✓ La sensibilisation des Arbitres, des jeunes joueurs, des Educateurs et des Dirigeants au **recours à l'exclusion temporaire** lors des rencontres de Jeunes **(Carton blanc).**

Le Comité de Direction décide, **à l'unanimité,** de travailler sur les 5 questions précitées.

Parmi elles, la création d'un **Agenda de la saison** nécessite la constitution d'un groupe de travail qui comprendra **:**

. pour le Bureau du Comité de Direction :

MM. Jean-Pierre MEURILLON et Pierre GUILLEBAUX

. pour le Comité de Direction :

MM. Yves AVOIRTE, Florent BAUDOIN, Jean-Eric INACIO, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA (animateur du groupe)

. des Présidents de clubs.

Un point périodique sera fait au Comité de Direction quant à l'état d'avancement du projet.

Enfin, il rappelé que le District organise chaque année une réunion Comité de Direction / Présidents des clubs Yvelinois, dans le cadre de l'indispensable écoute des clubs Yvelinois.

La dernière de ces réunions, qui s'est tenue le 11/1/2020 avait concerné les deux thèmes suivants :

Comment retrouver la convivialité et la sportivité sur et autour des terrains ?
et
Comment le District peut-il aider les clubs dans leur quotidien ?

La synthèse qui en avait été établie a été soumise au Comité de Direction du 4/3/2020 et publiée dans le journal numérique « Yvelines Football » du 17/3 et il était annoncé que plusieurs groupes de travail allaient être mis en place pour donner une suite concrète à ce qui avait été une concertation très fructueuse.

Mais la crise sanitaire en a alors décidé autrement et il appartient maintenant au Comité de Direction de donner les suites souhaitables à cette concertation.

Il est donc acté que **cette réunion Comité de Direction / Présidents des clubs Yvelinois ne sera pas organisée en janvier 2021** si tant est qu'elle aurait été pertinente dans le cadre des contraintes sanitaires.

6 / LA TECHNIQUE

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, fait le point **sur les diverses formations techniques organisées par le District et les opérations de détections / sélections.**

L'organisation d'un certain nombre d'actions techniques a pu être maintenue, malgré le confinement.

I - FORMATIONS

- **C.F.F. 3 - Module Seniors, en présentiel au siège du District, les 22 et 23/10**

16 inscrits, 15 présents, dont 1 féminine, 12 clubs représentés

Les formations qui étaient programmées avant la date du 29/10 ont été maintenues, mais elles ont dû être dispensées dans des conditions adaptées :

- **Certification C.F.F. 1 / C.F.F. 2 / C.F.F. 3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, le 24/10**

18 inscrits / 15 présents (14 issus de 10 clubs des Yvelines + 1 du Val d'Oise) / 12 certifiés
Difficultés pour organiser la rotation (terrain-salle) à cause des absents (1 avait prévenu dans la semaine et les 2 autres n'avaient pas prévenu)

- **C.F.F. 1 - Module U 9 « Mineurs », à NOISY-LE-ROI, les 27 et 28/10**

16 inscrits / 14 présents, 7 clubs représentés

- **C.F.F. 1 - Module U 9, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, les 29 et 30/10**

16 stagiaires inscrits / 14 présents dont 3 féminines, 12 clubs représentés
La 2ème journée a dû être reportée du fait du confinement. Les stagiaires auront une attestation de formation.

- **C.F.F. 2 - Module U 13, les 19 et 20/11, en distanciel, les 19 et 20/11**

+ 1 jour en présentiel à définir

16 inscrits / 15 présents dont 1 féminine, 13 clubs représentés

- **C.F.F. 2 - Module U 15, en distanciel, au siège du District, les 23 et 24/11**

+ 1 jour en présentiel à définir
16 inscrits / 14 présents, dont 1 féminine, 10 clubs représentés

Pour rappel, le contenu et la démarche des modules ont évolué cette saison, ce qui nécessite un temps de préparation pour l'appropriation.

Avec la formation en distanciel, il a fallu encore s'adapter et utiliser de nouveaux outils numériques qui, s'ils sont intéressants et sources de progrès, nécessitent aussi une (in)formation.

Une formation **C.F.F. 1 module U 9** aura lieu les 7 et 8/12, en distanciel.

Les autres formations ont dû être reportées.

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

Se sont déroulées les actions suivantes :

✓ **U 16 G (nés en 2005)**

Match de préparation le 20/10, à MANTES-LA-JOLIE, face au F.C. MANTOIS 78
Interdistricts le 28/10 à Morfondé
2 matches de 40 mn : D.78 / D.92 1-0 et D.77 / D.78 0-0, D.77 aux tirs au but
Satisfaction générale par rapport au contenu et les résultats conformes aux attentes d'une promotion en difficulté les années précédentes. Peu d'individualités pour rejoindre la sélection régionale qui pourra intégrer les joueurs du Centre de Formation du PARIS SAINT-GERMAIN
Problème de transport au retour occasionnant un retard important.

✓ **U 15 G (nés en 2006)**

Stage de perfectionnement le 17/10, à CLAIREFONTAINE
24 joueurs, de 10 clubs
Stage très intéressant avec une bonne participation des joueurs
Le stage prévu à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX le 31/10 a été ajourné. Liste de 24 joueurs.

✓ **U 14 G (nés en 2007)**

Le 26/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (2 groupes, 1 le matin et 1 l'après-midi)
Le tour du 4/11 n'a pas pu se dérouler avec notamment les joueurs retenus l'an passé pour le concours d'entrée à l'I.N.F. et il est difficile de se projeter sur le niveau de la promotion ; il manque au moins 3 rassemblements.

✓ **U 13 G (nés en 2008)**

1er tour les 19, 20 et 21/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (6 séquences pour 228 joueurs, 62 clubs représentés)
Niveau d'ensemble assez faible. Certains joueurs n'ont ni le niveau, ni la mentalité pour participer à une détection.

1er tour le 28/10 à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : Niveau plus élevé et homogène (26 joueurs)
A noter que la grande majorité des joueurs présentés jouent régulièrement à 11.

Liste de 85 joueurs à ce jour. Il manque encore au moins 3 rassemblements pour arriver à une liste définitive pour le concours d'entrée à l'I.N.F. toujours prévu en février pendant les vacances scolaires.

✓ **U15 F (nées en 2006)**

Stage le 24/10, à CLAIREFONTAINE : 24 joueuses, 9 clubs représentés
Match de préparation annulé.
Interdistricts du 11/11 reportés ou annulés. Liste de 18 joueuses.

Pour les U 14 F, les U 13 F et les U 12 F, aucune action de détection n'a pu être réalisée.

La reprise des actions de détection est espérée le 27/1/2021.

Les autres actions ont dû être reportées.

III - DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

✓ **Le Programme Educatif Fédéral (P.E.F.) :**

M. Ali SAHALI indique que les clubs inscrits depuis le lancement de l'opération, il y a maintenant 6 saisons, vont être amenés à confirmer ou invalider leur implication dans ce dispositif P.E.F., d'autant plus que cette saison, une nouvelle opération voit le jour**, « Le Challenge National P.E.F. »,** qui a pour objet de valoriser les actions P.E.F. d'envergure proposées au sein des clubs.

Ce concours aura pour objectif de qualifier un ou plusieurs clubs qui représenteront leur District pour la phase régionale, puis nationale s'ils sont retenus.

Le club qualifié pour l'étape nationale du Challenge National P.E.F. sera convié à participer à un évènement à CLAIREFONTAINE, avec une délégation composée de jeunes joueur.se.s U 11.

Une réunion de présentation des évolutions apportées au dispositif et des modalités de participation au concours pour cette saison sera programmée en décembre en webinaire ou en visioconférence, afin que les clubs intéressés puissent confirmer leur engagement durable dans ce dispositif éducatif auprès du District.

✓ **Le Football en milieu scolaire :**

Mme Sandrine SANCHEZ fait le point de l'activité de la Commission du Football en Milieu Scolaire.

. au niveau des Collèges / Lycées :

Une 1ère réunion de la Commission du Football en Milieu Scolaire a eu lieu le 6/10, au siège du District, avec au programme :

- la présentation des orientations pour l'année scolaire, l'état des lieux des 10 Sections Sportives Scolaires en activité sur le département (1 arrêt, 3 ouvertures) dont 2 Sections exclusivement Féminines (Collèges Grand Champs à POISSY et Poincaré à VERSAILLES) et

1 section Elite (Collège Jean Zay à VERNEUIL-SUR-SEINE / PARIS SAINT-GERMAIN),

- les modalités de déroulement du dispositif « La Quinzaine du Foot », destiné aux classes de 6ème aux Terminales et l'organisation des évènements en partenariat avec l'U.N.S.S. 78.

. au niveau des Ecoles Elémentaires :

Une 1ère réunion de coordination a eu lieu le 7/10, au siège du District et une 2nde le 25/11 en visioconférence, afin de définir les modalités de fonctionnement de la Commission mixte départementale « Foot à l'Ecole » pour cette année scolaire, avec notamment la définition des modalités de déroulement du dispositif « Foot à l'Ecole » destiné aux classes de C.E. 1 à C.M. 2 (17 classes sont inscrites) et le projet de renouvellement de la convention de partenariat signée entre le District, la D.S.D.E.N. 78 et l'U.S.E.P. 78, il y maintenant 4 ans.

7 / L'ARBITRAGE

- **La hiérarchisation des désignations d'Arbitres officiels sur les compétitions du District**

Comme déjà indiqué, le Plan d'Actions 2020 / 2024 comporte la nécessaire réflexion quant à la pertinence des **conditions de la couverture, par des Arbitres officiels, des compétitions du District**, notamment les compétitions de jeunes.

Il est rappelé que les Arbitres figurent dans les catégories suivantes :

. Samedi Après-midi

. Dimanche matin

. Dimanche Après-midi

La situation actuelle :

. Samedi Après-midi

D 1 U 14	Arbitre central
D 2 U 14	Arbitre central
D 1 Féminines Seniors	Arbitre central

. Dimanche matin

D 1 Vétérans	Arbitre central
D 2 Vétérans	Arbitre central
D 1 C.D.M.	Arbitre central

. Dimanche Après-midi

D 1 Seniors	Arbitre central + Arbitres-assistants
D 2 Seniors	Arbitre central + Arbitres-assistants
D 3 Seniors	Arbitre central
D 4 Seniors	Arbitre central
D 5 Seniors	Arbitre central
D 1 U 18	Arbitre central
D 1 U 16	Arbitre central
D 2 U 18	Arbitre central
D 2 U 16	Arbitre central

A la suite de la réflexion qui a été menée, il est proposé de fixer comme suit la hiérarchisation des désignations d'arbitres officiels sur les compétitions du District :

. Samedi Après-midi

D 1 U 14	Arbitre central
D 2 U 14	Arbitre central
D 1 Féminines Seniors	Arbitre central

. Dimanche matin

D 1 Vétérans	Arbitre central
D 2 Vétérans	Arbitre central
D 1 C.D.M.	Arbitre central

. Dimanche Après-midi

D 1 Seniors	Arbitre central + Arbitres-assistants
D 1 U 18	Arbitre central
D 1 U 16	Arbitre central
D 2 Seniors	Arbitre central
D 3 Seniors	Arbitre central
D 4 Seniors	Arbitre central
D 2 Seniors	Arbitres-assistants
D 2 U 18	Arbitre central
D 2 U 16	Arbitre central
D 5 Seniors	Arbitre central

Le Comité de Direction décide, **à l'unanimité,** de fixer, comme proposé, la hiérarchisation des désignations d'arbitres officiels sur les compétitions du District.

Cette décision prendra effet dès la reprise des compétitions.

- **Les formations**

La Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.) poursuit son action de formation continue des arbitres de la Filière Arbitrage Régional par le biais de visioconférences dont notamment une qui a vu l'intervention de Bastien DECHEPY, Arbitre de Ligue 1. Les arbitres de la Filière reçoivent en outre des travaux hebdomadaires.

Dans cette même optique, la C.D.A. souhaite mettre en œuvre la Formation continue par visioconférence auprès des Arbitres de District non promotionnels. Par ailleurs, un programme de reprise athlétique a été élaboré par Vincent DUBOURDIEU, professeur agrégé d'E.P.S. et sera envoyé aux Arbitres.

Par ailleurs, la C.D.A. étudie la manière dont elle pourra décaler les Formations initiales pour pouvoir les faire avant le 31/3/2021 ; par ailleurs, elle souhaite proposer une **offre de formation initiale au-delà de cette date et notamment durant l'été.**

M. Brice PARINET informe les membres du Comité que **Mme Cécile BESSIERE** a été désignée réserviste en Division 2 Féminine par la Commission Régionale de l'Arbitrage et qu'elle a **intégré la Filière Espoir et Aspirant** en vue de préparer le concours de la Fédération.

Enfin, la C.D.A. souhaite maintenir son **stage de la Filière Arbitrage Régional le 15,16 et 17/1/2021,** avec la C.D.A du District des Hauts de Seine.

8 / ADAPTATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

L'article 5 du Règlement Intérieur de la Commission de District de l'Arbitrage, relatif au contrôle des connaissances théoriques auquel sont soumis les Arbitres, prévoit que :

5.1- Le contrôle des connaissances théoriques.
La C.D.A. organise chaque saison un contrôle de connaissances théoriques. L'épreuve est définie par la C.D.A. en début de saison.
Elle peut définir une note minimale au-dessous de laquelle l'Arbitre n'est plus désignable jusqu'à la fin de la saison et est rétrogradé en division inférieure en fin de saison.
La C.D.A. fixe pour chaque saison une session d'organisation par catégorie d'arbitres ainsi qu'une session de rattrapage, afin que les Arbitres remplissent les nécessités réglementaires.
Les Arbitres et Arbitres-Assistants ont l'obligation de passer le contrôle de connaissances théoriques afin de demeurer désignables.
Si au 15 décembre de la saison en cours, l'Arbitre ou l'Arbitre-Assistant ne s'est pas soumis au contrôle de connaissances théoriques, il ne peut plus être désigné sur une compétition officielle et est rétrogradé en division inférieure en fin de saison.
S'il s'agit d'un Arbitre ou d'un Arbitre-Assistant qui n'est pas rétrogradable du fait de sa catégorie, un ultime rattrapage sera proposé à une date fixée par la C.D.A., au cours du mois d'août. En cas d'indisponibilité, d'absence, de licence non renouvelée ou d'échec audit test, l'Arbitre sera proposé à la radiation du corps arbitral par la C.D.A., au Comité de Direction.

L'Annexe 2 au Règlement Intérieur, relative aux tests physiques auxquels sont soumis les Arbitres, prévoit que :

2. Arbitres et Assistants
La C.D.A. fixe a minima et pour chaque saison 3 sessions d'organisation afin que les Arbitres remplissent les nécessités réglementaires.
Les Arbitres et Arbitres-Assistants ont l'obligation de réussir à l'une des sessions pour demeurer désignables.
En cas d'échec, l'Arbitre ou l'Arbitre-Assistant peut se présenter aux sessions suivantes.
Au 15 décembre de la saison en cours, l'Arbitre ou l'Arbitre-Assistant devra (hors raisons médicales) avoir réussi le test physique de sa catégorie.
En cas d'échec, à l'issue des trois sessions :
L'Arbitre en situation d'échec n'est plus désignable jusqu'au terme de la saison et est rétrogradé en catégorie inférieure en fin de saison.

Depuis le début de la saison :

- les Arbitres jeunes n'ont pas eu la possibilité de passer le contrôle des connaissances théoriques et 32 % ont passé les tests physiques,

- 90 % des Arbitres du Dimanche Après-Midi, de D 1 à D 4 B, ont passé le contrôle des connaissances théoriques et les tests physiques,

- 74 % des Arbitres du Dimanche matin ont passé le test physique, et 50% les tests théoriques,

Sur proposition de la Commission de District de l'Arbitrage, le Comité de Direction décide, **à l'unanimité,** de **reporter la date limite du contrôle des connaissances théoriques et des tests physiques du 15/12/2020 au 28/2/2021,** avec l'organisation :

. le 24/2 d'un rattrapage des tests physiques,

. le 28/2, le matin, d'un rattrapage pour les tests physiques et l'après-midi, de plusieurs créneaux de rattrapage pour le contrôle des connaissances théoriques.

9 / NOMINATION D'ARBITRES

Il y a lieu de nommer, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, les candidats-arbitres issus de la 2ème session de formation initiale, qui s'est déroulée les 17, 18 et 24/10/2020

24 candidats : 23 Yvelinois + 1 candidat hors Yvelines

24 reçus à l'examen théorique (aucun échec)

Sur la proposition de la C.D.A., le Comité procède à la nomination, **sous réserve de leur réussite à l'examen pratique**, des **candidats Arbitres suivants,** admis à l'issue de la 2ème session de formation initiale des Arbitres de Football à 11 :

ATROU Walid	A.S. POISSY
BOUSOUNA Mouaad	A.S. MAUREPAS
CAM Valentin	C.S. CELLOIS
CASTRO Hugo	A.S. ISSOU
CHARTOIS Michaël	CONFLANS F.C.
CORDAILLAT Rodolphe	O.S.C. ELANCOURT
COUPEAU Terence	U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE
DUBOIS Alexandre	F.C. VALLEE
EL YOUBI Sami	CONFLANS F.C.
FOURALI Rachid	U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE
GATIGNOL Edouard	(Indépendant)
HANCHI AMRANI Ahmed	A.S. MAUREPAS
IBN HAJAR Younes	A.S. BUCHELOISE
KOWTUN Yvan	CONFLANS F.C.
MECHHAT Ilan	F.O. PLAISIROIS
MOREAU Enzo	F.C. MARCQ
NAIT MERZOUG Amine	A.S. POISSY
RIGAL Nicolas	F.C. SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
SMAKI Rayan	A.S. POISSY
SOW Samba	F.C. MANTOIS 78
TAZAOUT Nassim	A.S. ISSOU
UDE Johnny	U.S.M. LES CLAYES-SOUS-BOIS
VANHOUTTE Riyad	U.S.B.S. EPONE

Rappelons qu'il reste à organiser 2 autres formations de candidats-arbitres.

A ce sujet, la Commission Fédérale des Arbitres et la Direction Technique de l'Arbitrage ont indiqué leurs recommandations en matière de Formation Initiale des Arbitres :

- les Formations ayant débuté avant le confinement devaient se poursuivre en distanciel via des applications comme Teams ou Zoom pour la partie normalement prévue « en salle »,

- dès la fin du confinement, **les formations « terrain » devront être organisées en présentiel**, l'examen final de formation clôturant alors la Formation.

Pour le cas de poursuite du confinement, il est conseillé la même organisation, soit 12 heures de formation à distance, les 12 heures restantes, ainsi que l'examen final, devant être opérés lorsque les mesures sanitaires seront levées.

A noter que enfin que, le 25/11, le Comité Exécutif de la F.F.F. a décidé :

- de **repousser la date d'examen de la situation des clubs du 31/1 au 31/3/2021** pour permettre d'organiser les sessions de formation qui n'ont pu être mises en place pendant le confinement,

- de **reculer du 28/2 au 30/4/2021 la date fixée par l'article 49 du Statut de l'Arbitrage pour la publication de la liste des clubs en infraction avec ledit Statut,**

- de **repousser du 15 au 30/6/2021 la date à laquelle est comptabilisé le nombre de matchs** effectués par les Arbitres.

Il est également noté que la Commission Fédérale des Arbitres avait, le 23/11, demandé aux Commissions du Statut de l'Arbitrage de tenir compte de cette situation exceptionnelle au moment de statuer sur la situation des Arbitres et des conditions leur permettant de couvrir leur club au sens du Statut de l'Arbitrage.

10 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

M. Thierry MOURAUX fait le point sur la pratique du Football d'Animation :

- **Bilan de la Rentrée du Foot Catégories U 7 - U 9 - U 11 - U 13 :**

107 clubs (+ 1 par rapport à la saison passée). Les effectifs sont en baisse de 18,4% en comparaison des effectifs de la fin de saison passée : 14 374 contre 17 615 licenciés (garçons et filles)

5 webinaires de rentrée ont été organisés au District pour les clubs engagés en Football d'Animation et sont tous encore disponibles en replay pour les clubs qui ne les ont pas encore visionnés.

- **Catégories U7 et U9 :**

Plateaux U 8-U 9 Espoirs, Football à 5

27 clubs engagés à ce jour, 9 clubs de plus que la saison passée.
Le dispositif de plateau à 12 équipes par année d'âge (2 équipes U 8 & 2 équipes U 9 par club) est reconduit sous une forme identique à la saison passée : 9 plateaux à 3 clubs programmés par journée contre 6 la saison passée. 2 plateaux se sont déroulés avant l'arrêt de la pratique, les 3 et 17/10.

Le calendrier des plateaux sera modifié en vue de la reprise afin de permettre la poursuite de l'expérimentation des phases de niveau, dispositif permettant de mieux équilibrer les rencontres proposées en tenant compte notamment des résultats des équipes U 9.
Rappelons la réalisation par le Conseiller Technique D.A.P. du District de supports techniques spécifiques envoyés à l'ensemble des clubs inscrits.

Plateaux U 7 (Foot à 4) & U 9 (Football à 5)

Pas d'évolution des modalités d'organisation des plateaux sur le département cette saison. Mais mise à jour administrative : évolution de la feuille de plateau et création d'une nouvelle fiche équipe pour la prise en compte des protocoles sanitaires Covid (identification des cas contacts).
2 plateaux U 9 se sont déroulés avant l'arrêt de la pratique, les 3 et 17/10 : 76 clubs inscrits, soit 139 équipes. 1 seul plateau U 7 programmé s'est déroulé le 10/10.
Le calendrier des plateaux ne sera sans doute que peu modifié mais une nouvelle campagne d'inscription sera proposée dès la reprise de la pratique afin de programmer des plateaux en adéquation avec les effectifs des clubs.
Rappelons la réalisation par le Conseiller Technique D.A.P. du District de supports techniques spécifiques envoyés à l'ensemble des clubs inscrits et mis en ligne sur le site Internet du District.

- **Catégorie U 11 :**

Évolution du Critérium Espoirs U 10-U 11 : Football à 8

Pas de reconduction du dispositif « Interdistricts U 11 » (face aux Districts 91-92-95), réservé à 16 équipes U 11 sélectionnées, programmé à ce jour sur la saison, compte-tenu notamment des conditions sanitaires actuelles. 28 clubs ont été retenus sur les 30 candidatures reçues.
Critérium organisé en 3 phases : La 1ère phase de brassage, opposant les 28 équipes réparties dans 4 poules de 7 équipes (en tenant compte du classement des équipes U 10 en fin de saison dernière et de la géographie), n'est pas allé à son terme. Seules 2 rencontres ont eu lieu : les 3 et 10/10.
Le calendrier des rencontres sera adapté en vue de la reprise afin de permettre la poursuite de la phase de brassage et le déroulement par la suite d'une ou deux phases de niveau.

Pour les autres dispositifs U 11

Le Challenge d'Automne U11 s'est déroulé sur 2 journées les 3 et 10/10. Des ajustements ont dû être effectués suite à l'ajout et la suppression de nombreuses équipes.
Les rencontres des Critériums Départementaux U 10-U 11 par année d'âge & U 11 sans distinction d'âge (12 journées programmées initialement) n'ont pas pu débuter le 7/11. Le calendrier ne devrait pas être modifié en raison de l'arrêt de la pratique. Seul le nombre de journée sera revu à la baisse.
Le calendrier des Challenges « Jour de Coupe » DYF U 10-U 11 &

Challenge Régional U 11 sera revu si besoin en fonction de la décision du maintien ou non des finalités régionales.

- **Catégorie U 13 :**

Critérium Régional U 12 & U 13 : Football à 8 & à 11

Dispositif Critérium Régional U 13 - Football à 11 : 3 clubs Yvelinois invités par la Ligue : PARIS SAINT-GERMAIN, F.C. MANTOIS 78 et F.C. VERSAILLES 78
Dispositif Critérium Régional U12 - Football à 8 : 9 clubs Yvelinois invités par la Ligue :
. niveau Elite : PARIS SAINT-GERMAIN, F.C. MANTOIS 78 et F.C.VERSAILLES 78
. niveau Espoirs : E.S. TRAPPES, A.S. POISSY, E.S. GUYANCOURT, HOUILLES A.C., CONFLANS F.C. et O.F.C. LES MUREAUX
Les modalités de reprise de ces compétitions régionales n'ont à ce jour pas été définies.

Critérium U 12-U 13 Espoirs : Football à 8

33 clubs retenus sur les 35 candidatures reçues, 31 encore en course.
Critérium organisé en 3 phases : La 1ère phase de brassage (4 poules de 8 équipes constituées en tenant compte du classement des équipes U 12 en fin de saison dernière et de la géographie) a pu aller à son terme. 1 club n'a pas été retenu à l'issue de la 1ère phase pour infraction au règlement de la compétition et 1 club a déclaré forfait en début de compétition.
Le calendrier de la 2ème et 3ème phases de niveau sera adapté en fonction de la date de reprise de la pratique. Il en sera de même pour les épreuves techniques, notamment pour les U 12.

Pour les autres dispositifs U 13

Le Challenge d'Automne U 13 s'est déroulé sur 3 journées les 26/9, 3/10 et 10/10. Des ajustements ont dû être effectués suite à l'ajout et à la suppression de nombreuses équipes.
Les rencontres des Critériums Départementaux U 12-U 13 par année d'âge & U 13 sans distinction d'âge (13 journées programmées initialement) n'ont pas pu débuter le 7/11. Le calendrier ne devrait pas être modifié en raison de l'arrêt de la pratique. Seul le nombre de journées sera revu à la baisse.
Le calendrier du Festival Foot U 13 Pitch sera revu si nécessaire en fonction de la décision du maintien ou non de cette compétition par la F.F.F..

11 / LE FOOTBALL FEMININ

M. Jean-François DUPONT fait le point sur la pratique du Football Féminin.

- **Bilan de la Rentrée des clubs Féminins en Football d'Animation**

51 clubs (+ 1 par rapport à la saison passée). Les effectifs sont à ce jour en baisse de 24,6 % en comparaison des effectifs de la fin de saison passée : 958 contre 1 270 licenciées.

Un webinaire a été organisé le 17/9 et il est toujours possible de le visionner en replay.

Rappelons la réalisation par le Conseiller Technique D.A.P. du District de contenus techniques spécifiques par catégorie d'âge envoyés aux responsables de clubs et mis en ligne sur le site Internet du District.

- **Etat des lieux de la pratique des Fillofoot aux Seniors F**

Un 1er plateau **Fillofoot** a eu lieu le 10/10, sur 3 sites d'accueil.

109 joueuses de U 6 F à U 9 F étaient présentes sur les installations de l'U.S. CARRIERES-SUR-SEINE, du C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE et du F.C. VERSAILLES 78.

Sur la phase suivante, qui débutera à la reprise de l'activité interclubs en alternance avec les plateaux Fillofoot, des plateaux spécifiques U 8 F / U 9 F seront mis en place sur inscription et selon le nombre d'équipes inscrites, celles-ci seront réparties sur un ou plusieurs sites d'accueil.

Les **U 11 F à 8** ont débuté un Critérium, le 3/10, avec 11 équipes inscrites réparties en 2 poules géographiques de 5 et 6 équipes.

Les **U 11 F à 5** ont débuté le 3/10 sur 2 sites avec 5 et 3 équipes respectivement à MAGNY-LES-HAMEAUX et à ROSNY-SUR-SEINE, en format plateau.

Les **U 13 F à 8** ont débuté un Critérium, le 26/9, avec 22 équipes inscrites réparties en 3 poules géographiques. 5 équipes ont fait un forfait sur la 1ère journée et 3 ont fait forfait général. Une 2ème journée le 3/10 et une 3ème journée le 10/10 se sont également déroulées avant l'arrêt de la pratique.

Les **U 13 F à 5** ont participé au 1er plateau, le 3/10, à SARTROUVILLE avec 3 équipes présentes.

Les **U 15 F à 7** ont débuté un Critérium, le 26/9, avec 19 équipes inscrites réparties en 5 poules géographiques (4 poules à 4 équipes et 1 poule à 3 équipes).1 équipe a fait forfait sur la 1ère journée puis forfait général. La 2ème et 3ème journée se sont déroulées les 3 et 10/10 avec 18 équipes réparties sur 5 poules.

Les **U 15 F à 5** ont participé au 1er plateau, le 10/10, à CROISSY-SUR-SEINE avec 2 équipes présentes.

Les **U 18 F à 7** ont débuté un Critérium, le 26/9, avec 12 clubs inscrits. 2 équipes ont fait forfait sur la 1ère journée. La 2ème et 3ème journées se sont déroulées les 3 et 10/10 avec 2 forfaits généraux. Il ne reste donc plus que 10 équipes engagées.

Les **Seniors F à 7** ont débuté un Critérium, le 26/9, avec 21 clubs inscrits et répartis dans 2 poules géographiques.1 équipe a fait forfait sur la 1ère journée et 3 autres ont fait forfait général. La 2ème et 3ème journées se sont déroulées les 3 et 10/10 avec 18 équipes en 2 poules.

Les **Seniors F à 11** ont débuté un championnat, composé de 11 équipes, le 26/9. La 2ème journée a eu lieu le 10/10 et la 3ème journée le 17/10 avec seulement 3 rencontres disputées car certains clubs étaient encore qualifiés en Coupe de France Féminine. Le C.S. ACHERES s'est d'ailleurs brillamment qualifié pour le tour suivant et devait affronter l'A.S. POISSY, le 31/10 mais la rencontre a été reportée.

Le calendrier des différents Critériums et Championnats sera adapté en fonction de la date de reprise de la pratique.

12 / LE LABEL « JEUNES », LE LABEL DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL ET LE LABEL JEUNES FUTSAL

M. Ali SAHALI fait le point sur la question du Label Jeunes, du Label des Ecole Féminine de Football et du Label Jeunes Futsal.

Les dotations attribuées aux clubs lauréats du **Label Jeunes de la saison 2018 / 2019** ont été remises aux clubs présents lors de l'Assemblée Générale du District le 17/10. Les 3 clubs non présents ont été invités à retirer leur dotation en prenant contact pour convenir d'une date de retrait au District.

Les dotations attribuées aux clubs lauréats du Label Ecoles des Féminines de Football de la saison écoulée ont également été remises lors de l'Assemblée Générale.

Des remises officielles pourront être programmées sur les infrastructures des clubs, à leur demande, dès que les conditions sanitaires le permettront.

La campagne des Labels 2020 / 2021 est officiellement lancée.

Les Labels qui sont des distinctions nationales récompensent les clubs dans le cadre de la politique fédérale d'accompagnement des clubs par la F.F.F. sont au nombre de trois :

. Label Jeunes F.F.F.,

. Label des Ecole Féminine de Football,

. Label Jeunes Futsal.

Le logiciel de candidature et d'autodiagnostic, via Footclubs, mis en place par la F.F.F. a été mis à jour et depuis le 8/10, les clubs ont la possibilité d'effectuer leur autodiagnostic et de l'éditer.

La plateforme d'autodiagnostic et de candidature au **Label Futsal Jeunes** via Footclubs ne sera disponible, pour les clubs intéressés, qu'à partir de février 2021

Il est rappelé que la campagne de Labellisation au titre du Label Jeunes de la saison 2020 / 2021 a été gelée et reportée à la saison suivante, uniquement pour les clubs ayant candidaté avant le 31/3/2020.

Les demandes de renouvellement prévues la saison 2020 / 2021 ont été reportées à la saison 2021 / 2022, afin d'éviter un engorgement des candidatures la saison prochaine.

Les clubs ayant obtenu leur Label en 2017, 2018 et 2019 ont vu la validité de leur distinction portée respectivement à 2021, 2022 et 2023.

Parallèlement, les clubs qui obtiendront leur Label à l'issue de la saison actuelle (2020 / 2021) verront leur label valable jusqu'en 2024.

Les clubs qui souhaitent être labellisés peuvent déposer leur candidature pour cette saison 2020 / 2021 sur la plateforme Footclubs.

Les clubs voulant obtenir ces Labels peuvent déposer leur candidature, en effectuant un autodiagnostic qui permet de faire le point sur sa situation ; il est aussi disponible pour les clubs qui ne souhaitent pas être labellisés.

Via l'outil « Autodiagnostic Label », sur Footclubs, les clubs de la région Ile-de-France peuvent candidater **jusqu'au 31/1/2021, dernier délai.**

La F.F.F. propose à travers une vidéo explicative les conditions d'utilisation de cet outil.

Une réunion de présentation des évolutions apportées aux différents dispositifs Labels cette saison sera programmée en webinaire ou en visioconférence.

13 / LES EFFECTIFS DES LICENCIES

➢ **Le District** comptait, au 1er/12/2020, **35 411 licencié(e)s**, soit **2 741 de moins** qu'au 1er/12/2019 (38 152).

La baisse globale atteint donc **7,18 %.**

On notera que si les effectifs de plusieurs catégories du Football Libre masculin sont en baisse (U 20, U 16, U 14, U 12 à U 6), la situation est contrastée :

. le nombre de licenciés Seniors et Vétérans est en hausse (respectivement + 2,58 % et + 2,00 %),

. le nombre de licenciés U 19 et U 20 progresse globalement de 0,72 % (respectivement + 12,84 % et - 10,70 %),

. le nombre de licenciés U 17 et U 18 progresse globalement de 5,28 % (respectivement, + - 6,35 % et + 4,07 %),

. le nombre de licenciés U 15 et U 16 baisse globalement de 4,07 % (respectivement, + 5,54 % et - 14,06 %),

. le nombre de licenciés U 13 et U 14 baisse globalement de 4,07 % (respectivement, + 1,67 % et - 9,89 %).

Le **Football Féminin** est en baisse (- 9,23 %), puisqu'on constate, au 1er/12/2020, 2 253 licenciées contre 2 482 au 1er/12/2019 et 2 590 à la fin de la saison 2019 / 2020.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en baisse de 14,56 % (- 2 458 licencié(e)s).

Le nombre des **« encadrants »** est en légère baisse (- 2,45 %) au 1er/12/2020 (4 167 contre 4 272 au 1er/12/2019) dont - 3,39 % pour les Dirigeant(e)s et - 2,27 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera qu'au 1er/12/2020, le District **compte 88,32 % du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.**

Au 1er/12/2019, ce pourcentage atteignait 91,83 %.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2017 / 2018, **39 818 licencié(e)s**

➢ **La Ligue,** de son côté, comptait au 16/11/2020**, 229 070 licencié(e)s,** contre 243 981 au 16/11/2019**.**

La baisse (- 14 911 licencié(e)s) était ainsi de **6,11 %.**

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **280 422 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2017 / 2018, **267 958 licencié(e)s**

14 / HONORARIAT

Actuellement, les membres honoraires du District des Yvelines sont les suivants :

Président d'Honneur	M. René GALTIE †
Président d'Honneur	M. Jean-Pierre JOUANNE
Président d'Honneur	M. Michel LECOINTE
Président d'Honneur	M. Alain MAILLET †
Vice-Président Délégué d'Honneur	M. Camille DECLERCQ
Vice-Président Délégué d'Honneur	M. André JOUET †
Vice-Président d'Honneur	M. François GONZALEZ
Trésorier Général d'Honneur	M. René ISKIN †
Trésorier Général d'Honneur	M. Roger LEFEVRE †
Trésorier Général d'Honneur	M. Fernand MARTIN
Trésorier Général Adjoint d'Honneur	M. Jean-Claude ASSEZ
Membre d'Honneur	M. Pierre DUPONT
Membre d'Honneur	Mme Viviane FOURNIER

Il apparaît que l'honorariat doit, au regard des règles applicables en la matière, être décerné aux personnes suivantes :

. **M. Jean-Luc BOIVIN**, qui a été Arbitre, à compter de 1995, membre de la Commission de District de l'Arbitrage, puis Président de la Commission de District de l'Arbitrage, 3 mandats au sein du Comité de Direction, dont 2 au Bureau (Secrétaire Général)

. **M. Pierre FRAMBOURT**, membre du District depuis 20 ans, dont 16 années en qualité de Président de la Commission de Discipline

. **M. Jean-Pierre LOUF** membre du District depuis la saison 1992 / 1993, Président de la Commission du Football Corporatif, élu au Comité de Direction en 1996, Secrétaire Général et représentant du Comité de Direction auprès de la Commission de Discipline

. **M. Guy ECLIMONT** : Arbitre à compter de 1980, Observateur en Arbitrage, membre de la Commission de District de l'Arbitrage, puis Président durant 8 saisons

Sur la proposition du Bureau, le Comité de Direction décide, **à l'unanimité,** conformément aux dispositions de l'article 9.1 des Statuts du District, de décerner l'honorariat aux personnes suivantes, au titre des fonctions importantes qu'elles ont exercées au profit du District :

. M. Jean-Luc BOIVIN	Secrétaire Général d'Honneur
. M. Pierre FRAMBOURT	Président d'Honneur de la Commission Départementale de Discipline
. M. Guy ECLIMONT	Président d'Honneur de la Commission de District de l'Arbitrage

Ils seront reçus au siège du District dès que la situation sanitaire le permettra.

Le Comité décerne également l'honorariat, à titre posthume, à :

. M. Jean-Pierre LOUF	Secrétaire Général d'Honneur

15 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité les **rendez-vous des prochaines semaines :**

✓ le samedi 5/12, de 10 h à 12 h : Webinaire, sur le thème : **La blessure du footballeur amateur - De la prévention au retour sur le terrain,** avec comme intervenants le Dr Pascal MAILLE, le Dr Bertrand TAMALET et le Dr Sophie MOREAU

✓ **Les interventions du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :

. le mardi 8/12, en visio, de 18 h 30 à 20 h 00 : **Bulle de discussion Instant Asso** : Temps d'échanges entre acteurs associatifs, une discussion authentique et propre à la collecte de réelles solutions, sur le thème : **Faisons-nous du bénévolat pour nous occuper, nous épanouir, nous sentir utile ?**

. le mercredi 16/12, en visio, de 18 h 00 à 19 h 30 : **Réunion d'information** : deux intervenantes seront présentes afin de vous

donner toutes les informations sur cette thématique et répondre à vos questions, sur le thème : **Les aides et financements possibles**

. les 9 et 11/12, et les 15 et 17/12, en visio, de 10 h 00 à 12 h 30 : **Formation** (format de formation plus accessible et adapté au secteur associatif dans la mesure où certains bénévoles travaillent en journée), sur le thème : **Les points clés pour une bonne gestion associative (notamment en cas de Covid)**

. le mardi 15/12, en visio, de 19 h 00 à 20 h 30 : **Mixity time** (favoriser la mixité dans les instances dirigeantes des associations sportives), plus de temps pour la mixité : séances de coaching et de co-développement afin de permettre aux participant(e)s de poser des questions ou problématiques, de prendre du recul sur une situation et modifier si nécessaire un regard ou un positionnement**,** sur le thème : **L'intuition**

- ✓ le vendredi 11/12, en visio : **Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur**
- ✓ le mardi 15/12, de 12 h 30 à 13 h 30 : **Webinaire organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78), sur le thème Sport Santé : Un moyen de booster votre association**
- ✓ le samedi 19/12 (au lieu du samedi 5/12), à la Seine Musicale, à BOULOGNE-BILLANCOURT : **Assemblée Générale Elective de la Ligue de Paris-Ile de France**
- ✓ **l'Assemblée Fédérale qui était prévue le 12/12/2020 a été reportée au samedi 12/3/2021**

16 / QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Pierre LEDUC évoque la question de la **période de réathlétisation** qui sera indispensable avant une reprise des compétitions.

Il souligne en outre la difficulté, compte tenu de la crise sanitaire, de la mise en place du **Critérium des + de 45 ans.**

M. Mustapha JINAMI donne **de bonnes nouvelles de l'Arbitre Yvelinois qui avait été agressé** par un spectateur, le 25/10, à la mi-temps d'une rencontre de Championnat de District Senior.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 20 h 00.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le jeudi 28 janvier 2021, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

QUOI DE 9 À LA TECHNIQUE ?

Quelques INFORMATIONS essentielles pour une reprise en ce début d'année 2021 que nous espérons tous de nos vœux plus joyeuse avec le retour du jeu...

Tout d'abord, nous espérons que cette période de vacances vous a permis, malgré la présence de la Covid-19, de vous ressourcer, avec du repos bien mérité, mais également de préparer posément les échéances à venir. Le temps est maintenant venu d'effectuer la reprise de l'activité au sein du club, en tenant compte des mesures sanitaires restrictives actuelles, en vigueur depuis le 28/11/2020. **La pratique du football s'effectue toujours uniquement sans contact.**

Pas de rencontres internes et de rencontres interclubs autorisées. La fin des séances d'entraînement proposées doit tenir compte des horaires de couvre-feu en vigueur. Prochainement de nouvelles directives nous seront spécifiées afin de vous préciser les modalités de pratique à compté du 20/01/2021.

Dans cette attente, nous vous demandons de poursuivre les adaptations que vous avez chacun su mettre en place, en faisant toujours preuve de vigilance et de patience, en privilégiant **la Santé**, **l'Éducation et la Formation** du(de la) joueur(se) ! Les aménagements, notamment, sur les contenus de séances que vous proposez à vos pratiquant(e)s, seront bénéfiques à plus ou moins long terme et vous permettent de les préparer en vue de la reprise des rencontres qui vous seront proposées dans les différentes catégories ; et nous l'espérons tous le plus tôt possible.

Mais, n'oublions pas que, dans ces moments difficiles que nous vivons et que nous vivrons peut-être encore dans les mois à venir, le **respect des mesures barrières est essentiel pour préserver la santé de tous, comme la transmission des valeurs indispensables à la pratique sereine de notre activité.**

En ce début d'année difficile pour tous, faisons d'autant plus preuve de tolérance et de solidarité tout en veillant à préserver notre plaisir et celui des joueur(se)s à se retrouver autour d'un ballon pour pratiquer notre passion commune.

Alors, c'est parti pour une nouvelle année footballistique que nous vous souhaitons Bonne et Heureuse !

<u>Quelques précisions ou confirmations concernant nos activités techniques en ce début d'année :</u>

⇒ Les Formations d'éducateur(trices) **« C.F.F. 1 », « C.F.F. 2 » et « C.F.F. 3 »** prévues au calendrier prévisionnel sont maintenues à ce jour mais uniquement sur un format en distanciel. Les autres modules complémentaires de formation sont ajournés en attendant une reprise possible en présentiel. Les adaptations au calendrier prévisionnel vous seront communiquées dès que nous en auront été informés par l'IRFF.

⇒ Les opérations de Détections et de Sélections sont toujours ajournées. Des modifications au calendrier prévisionnel seront effectuées dès que la reprise de la pratique de compétition sera effective. Nous vous communiqueront alors les nouvelles modalités de participation, dans les différentes catégories concernées.

⇒ Les actions de Développement et d'Animation de la Pratique (D.A.P.) se poursuivent : Les 2 webinaires, enregistrés fin décembre, sur les thématiques « Labels » et « P.E.F. » sont toujours disponibles en replay (cf. page suivante pour plus de renseignements).

⇒ Enfin, nos Conseillers Techniques Départementaux, Michel, Franck et Nicolas restent toujours joignables pour tout renseignement complémentaire

Lire la suite...

QUOI DE 9 À LA TECHNIQUE ? (suite & fin)

Présentation des dispositifs Labels FFF et Programme Educatif Fédéral (P.E.F.) en Webinaire

Nouveautés pour cette saison 2020/2021

Dans ce contexte sanitaire particulier, qui ne nous permet pas de vous réunir en présentiel et de vous proposer à des heures adaptées d'assister à une réunion d'informations en distanciel, nous vous invitons à visionner en « Replay » **deux webinaires :**

Une première sur la thématique des dispositifs Labels FFF.

Vous pourrez ainsi mieux comprendre les différents dispositifs, connaître le déroulement de la saison et disposer des informations essentielles pour l'utilisation de l'outil d'autodiagnostic et de candidature aux différents labels : **Jeunes FFF, Ecoles Féminines de Football et Jeunes Futsal**.

Nous vous invitons à **cliquez sur les liens** suivants pour les découvrir et **au préalable à vous identifier afin de nous permettre de savoir quels sont les clubs intéressés par cette démarche d'auto-évaluation de leur niveau de structuration :**

⇒ **Identification des clubs visionnant ce Webinaire Labels** (google form.)

⇒ **Webinaire Présentation des dispositifs Labels**

⇒ **Diaporama Présentation des dispositifs Labels (PDF)**

Bonne découverte et à très bientôt sur le terrain pour celles et ceux qui s'engageront dans cette démarche d'auto-évaluation et d'amélioration de la structuration de leur club.

Pour tout renseignement complémentaire : Messagerie : **administration@dyf78.fff.fr**

Une deuxième sur la thématique : P.E.F.

Afin de mieux connaître le **Programme Educatif Fédéral** (P.E.F.), son **déploiement sur la saison**, de disposer des informations essentielles pour **confirmer votre engagement** ou **vous inscrire dans la démarche** du P.E.F., de façon plus durable, de découvrir le **nouveau Challenge National P.E.F.…**

Nous vous invitons également à **cliquez sur les liens** suivants :

Identifiez-vous en complétant le « google form. » suivant :
Identification des clubs visionnant ce Webinaire P.E.F.

Visionnez en « Replay » : le Webinaire Présentation du P.E.F. et du nouveau Challenge National P.E.F.

Et **téléchargez le support associé : Diaporama Présentation du P.E.F. & Nouveau Challenge National P.E.F. (PDF)**

Bonne découverte et à très vite pour celles et ceux qui s'engageront dans cette démarche de valorisation éducative de leur structure club.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :
Pour le P.E.F. : Nicolas TEXIER (C.T.D. D.A.P.) : 07 81 83 97 17
Pour les Labels : Franck BARDET (C.T.D. D.A.P.) : 06 74 35 43 51